



## Vente bien immobilier en union libre

Par **yanky35**, le **21/02/2013** à **23:01**

bonjour ,

Actuellement en cours de séparation avec ma concubine, je désire racheter la maison que nous avons en copropriété et pour laquelle nous sommes coemprunteur.

Nous venons de faire estimer le bien par une agence immobilière et le prix de vente me semble excessif.

En cas de désaccord avec mon ex-compagne sur le prix de vente du bien qui peut "trancher" sur ce dernier et qui peut expertiser la maison à sa juste valeur.

Par **amajuris**, le **22/02/2013** à **00:07**

bjr,

qui dit union libre, dit séparation libre.

vous n'êtes pas en copropriété mais en indivision.

quand un acquéreur n'est pas d'accord sur le prix demandé par le vendeur, il n'achète pas.

personne ne peut obliger un vendeur à baisser son prix.

cdt

Par **Lag0**, le **22/02/2013** à **08:12**

Bonjour,

En cas de désaccord persistant, il faudra saisir la justice en vue d'une sortie d'indivision judiciaire.

Par **emilierose**, le **27/02/2013** à **12:12**

Bonjour,

vous pouvez aussi demander un autre avis à d'autres professionnels :notaire, autre agence, expert immobilier... Avec 3 avis, vous serez à peu près fixé.

Interrogez-les sur le marché dans votre secteur et demandez un avis écrit avec points forts et points faibles de votre bien.

Comparez aussi les biens similaires au vôtre ,sachant que le prix de vente final est souvent inférieur au prix affiché.

Vous pourrez toujours faire une proposition par la suite.